

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	14
Votants par procuration	0
Absents	0
Total des votes	14

7. Finances locales
7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-trois le neuf octobre à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du trois octobre se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. TIMON, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

DEL_0109_2023 Demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'étude de stratégie de développement touristique pour la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

Consciente de ses atouts et de l'importance du patrimoine pour les touristes et habitants, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle engage en 2023 une réflexion sur la recherche du label Pays d'Art et d'Histoire. Elle est accompagnée dans cette démarche par l'association Sites et Cités Remarquables de France à laquelle la Ville de Pont-Audemer adhère depuis plusieurs années.

Des ateliers auront lieu au mois de novembre 2023 pour parfaire l'information des élus au sujet de ce label. D'autres labels seront à valoriser au sein de cette démarche tel que le label RAMSAR, d'importance internationale concernant les zones humides ou celui des 100 plus beaux détours de France décerné à la ville de Pont-Audemer.

Forte de ces différentes démarches et projets la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle souhaite aujourd'hui définir une véritable stratégie de développement touristique pour son territoire. Dans ce sens, elle cherche à être accompagnée par d'un cabinet d'étude spécialisé qui lui permettra d'élaborer un plan d'actions co-construit avec les différents acteurs touristiques et parties prenantes du territoire.

Ainsi il est proposé de solliciter l'Etat,

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités ;

VU la délibération n°100-2022 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

CONSIDERANT que les attractivités touristiques du territoire est un levier économique;

CONSIDERANT que cette étude est une clé d'entrée vers une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »;

CONSIDERANT que le tourisme fait partie du marketing de territoire;

CONSIDERANT que le plan de financement ci-dessous permettra à la CCPAVR d'engager la réalisation de ce projet :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 €	Aides publiques (1) :		
			Union européenne		0,00%
Etudes	32 640,00 €	39 168,00 €	ETAT (FNADT)	16 320,00 €	50,00%
Travaux	0,00 €	0,00 €	Collectivités locales et leurs groupements :		
Matériel	0,00 €	0,00 €	Département	0,00 €	0,00%
			Région	0,00 €	0,00%
			Communes ou groupement de communes	0,00 €	0,00%
			Fédération des communes	0,00 €	0,00%
Autres (2 et 3)	0,00 €	0,00 €	FCTVA	5 354,27 €	16,40%
Sous-total :	32 640,00 €	39 168,00 €	Sous-total :	21 674,27 €	66,40%
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Autofinancement		
			Fonds propres	16 320,00 €	50,00%
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
TOTAUX	32 640,00 €	39 168,00 €		37 994,27 €	116,40%

Le Bureau

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide,

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-joint,
- **D'AUTORISER** le Président de la communauté de communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DE SOLLICITER** notamment l'État et le Département de l'Eure ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pont-Audemer, le 9 octobre 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

